

23 déc 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 décembre 2004

Distribution des bénéfices de la Loterie Nationale

Sur proposition de Monsieur Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, et de Monsieur Christian Dupont, Ministre de l'Intégration sociale et de la Politique des grandes villes, le Conseil des Ministres a approuvé la répartition des bénéfices de la Loterie Nationale pour l'exercice 2004 ainsi que les projets de lutte contre la pauvreté (deuxième tranche 2004).

Sur proposition de Monsieur Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, et de Monsieur Christian Dupont, Ministre de l'Intégration sociale et de la Politique des grandes villes, le Conseil des Ministres a approuvé la répartition des bénéfices de la Loterie Nationale pour l'exercice 2004 ainsi que les projets de lutte contre la pauvreté (deuxième tranche 2004).

Il s'agit de l'approbation des projets pour la deuxième tranche 2004, qui ont été introduits entre le 15 avril 2004 et le 30 novembre 2004. La liste des projets proposée a été établie sur avis de la Cellule Pauvreté du SPP Intégration sociale et a été discutée par un groupe de travail composé de représentants du Premier Ministre, des Vice-Premiers Ministres, du Ministre des Entreprises publiques, du Ministre de l'Intégration sociale et des ministres communautaires et régionaux compétents en matière de lutte contre la pauvreté. Le Conseil des Ministres du 14 mai 2004 a prévu, dans le cadre de la répartition des bénéfices de la Loterie Nationale pour l'exercice 2004, un montant de 1.887.000 euros pour la lutte contre la pauvreté. La répartition des moyens est fonction du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale dans chaque Communauté et Région.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe